



## SERBIE

### Numéros utiles

#### **Coordonnées de l'Ambassade de France :**

Pariska 11, 11000 Belgrade

Ouverture tous les jours au public. Les Français sont reçus tous les jours de 9h00 à 12h30 sauf le mercredi (mercredi et après-midi sur rendez-vous).

Téléphones : (00.381) 11.302.35.00

Télécopies : (00.381) 11.302.35.50

site internet : [www.ambafrance-srb.org](http://www.ambafrance-srb.org)

Adresses des [représentations diplomatiques et consulaires françaises à l'étranger](#) (sur le site de la Maison des Français de l'étranger)

### Sécurité

Aucune région de Serbie n'est déconseillée à l'exception de la région sud autour des localités de Preševo et Bujanovac. La situation actuellement calme dans ces localités est toutefois susceptible de devenir tendue à tout moment.

La présence de réseaux de criminalité organisée font peser sur les voyageurs un risque significatif de vol de voiture. La recherche d'un parc de stationnement sécurisé est donc recommandée spécialement pour les véhicules neufs et de valeur. De même, il est déconseillé de laisser des documents d'identité et des objets de valeur dans son véhicule. Les autres types de vol ne sont pas particulièrement fréquents. Il est vivement recommandé d'apporter avec soi des photocopies de ses papiers d'identité certifiées conformes qui facilitent les démarches en cas de perte ou de vol.

#### **Mines**

Pas de contre-indication majeure, sauf en Serbie du sud. Les anciennes zones de combat aux abords de Preševo, Bujanovac et Medveđa n'ont pas encore été totalement déminées. La plus grande prudence est donc nécessaire hors des zones de passage et de peuplement. Il est très vivement déconseillé de quitter les routes principales. La circulation est normale jusqu'à la frontière avec le Kosovo, avec des points de contrôle de la KFOR.

#### **Risque sismique**

L'activité sismique est relativement importante en Serbie, comme dans l'ensemble de la péninsule balkanique. Depuis 2006 on dénombre 5 séismes compris entre 4 et 5 sur l'échelle de Richter : le 22 mars 2006, les 10 et 11 mai 2006, le 21 novembre 2006 ainsi que le 15 février 2008.

#### **Les recommandations de base sont les suivantes:**

- ▶ A l'intérieur : s'éloigner des fenêtres, des murs extérieurs, de tout meuble, tableau, luminaire susceptibles de se renverser; s'abriter sous une table solide ou tout meuble résistant ou rester debout sous un encadrement de porte;
- ▶ A l'extérieur : s'efforcer d'atteindre un espace libre, loin des arbres, poteaux électriques, murs ou bâtiments; dans la voiture, s'arrêter au bord de la route et attendre à l'intérieur la fin des secousses.

Dans tous les cas, il faut conserver son calme, suivre les instructions données et attendre les secours, si nécessaire. Tout séisme important est suivi d'une série de secousses secondaires.

Si un tremblement de terre se produisait lors d'un séjour touristique, il est recommandé à nos ressortissants de prendre immédiatement contact avec leurs familles ou leurs proches afin de les rassurer sur leur sort ou, le cas échéant, en cas de problème de communication avec l'extérieur, avec l'Ambassade de France.

#### **Inondations**

Les crues sont assez fréquentes, une crue centennale du Danube a été constatée en avril 2006, cette dernière a provoqué des inondations particulièrement importantes en Voïvodine où l'ensemble des cours d'eau sont sortis de leur lit (Danube, Save, Tisza.).

#### **Risques industriels**

La zone industrielle de Pancevo est le principal facteur de risque à proximité immédiate de Belgrade. Sur une même zone se concentrent la principale raffinerie du pays, une importante unité de fabrication de caoutchouc synthétique et une usine d'azote. L'ensemble de la zone a été endommagée par les frappes de l'OTAN en 1999, mais le site dispose aujourd'hui de moyens fiables de veille.

Novi Sad dispose également d'un important complexe pétrochimique sur son territoire, en particulier la deuxième plus grande raffinerie du pays.

## **Transports**

#### **Infrastructure routière**

La plus grande prudence est recommandée sur les routes. Les contrôles de police sont très fréquents. En cas de contravention, demander un reçu.

Sur le réseau des autoroutes serbes, le prix est réglé en dinars mais le tarif est majoré pour les véhicules ayant des plaques étrangères.

Tout incident pourra être signalé à la section consulaire de l'Ambassade de France à Belgrade.

Le réseau autoroutier (entre la frontière croato-serbe et Niš et entre Belgrade et la frontière hongroise) est de bonne qualité. Le réseau routier est souvent médiocre hors des principaux axes. Les conditions de circulation peuvent être dangereuses, notamment la nuit et en hiver. Les contrôles de vitesse sont fréquents. Le permis de conduire français est reconnu. Pour un séjour supérieur à six mois, il faut l'échanger contre un permis de conduire local.

En cas d'accident, appeler le poste de police le plus proche afin de faire établir un constat. L'assurance au tiers est obligatoire mais les litiges avec les compagnies d'assurance locales sont fréquents. Il est recommandé de souscrire un contrat d'assistance spécifique (passagers, véhicule, assistance juridique). Enfin il est utile de vérifier que son assurance couvre le vol et que sa couverture s'étend à la Serbie.

#### **Taxis**

Belgrade compte de très nombreux taxis, plutôt bon marché, mais seuls ceux qui affichent un numéro sont dûment et officiellement enregistrés. Ils offrent plus de garanties, pour un prix

avantageux et affiché (dans le doute, il est préférable de négocier ou se faire préciser le tarif avant le départ).

Les compagnies les plus présentes :

- ▶ Taksi Bel (tél. : 9808)
- ▶ Beotaxi (tél. : 9801)
- ▶ Pink Taxi (tél. : 9803)
- ▶ Lux Taxi (tél. : 328 4444)
- ▶ Žuti Taxi (tél. : 9802)

### **Réseau de bus**

Le réseau d'autocars est très dense et couvre toutes les destinations du pays, les pays voisins, ainsi que la France. Ce système bon marché est très populaire et assez ponctuel. Le confort des véhicules est cependant très inégal. Gare routière de Belgrade Železnička 4 - 11000 Beograd Tél. (+38111) 636 299.

### **Réseau ferroviaire**

Le transport ferroviaire est vétuste et lent, les retards, souvent de plusieurs heures, sont coutumiers. Belgrade est reliée par les lignes internationales en provenance de Ljubljana, Zagreb, Budapest, Sofia, Bucarest et Skopje (les lignes internationales étant les plus ponctuelles). Des trains relient de nuit comme de jour la Serbie et le Monténégro. Certains trains permettent avantageusement d'embarquer sa voiture (notamment entre Belgrade et Bar - littoral monténégrin).

Gare ferroviaire de Belgrade - Savski trg 2 11000 Beograd Tél : (+38111) 636 493.

### **Transport aérien**

Deux à trois vols directs assurent quotidiennement la liaison entre Paris-CDG et Belgrade (compagnies Air France et JAT). Tél. info aéroport Belgrade-Nikola Tesla : (011) 209 4000 - Tél. agence Air France à Belgrade (+38111) 26 38 222 - Tél. agence JAT Belgrade : (+38111) 32 30 513.

Un autobus de la JAT effectue rapidement et toutes les heures, la navette entre l'aéroport Nikola Tesla et le centre de Belgrade (gares routière et ferroviaire, hôtel Slavija). Le coût moyen d'une course en taxi entre l'aéroport et le centre-ville est de l'ordre de 800 à 1 200 dinars. Mais il est très préférable de s'assurer au préalable de ce prix.

## **Entrée / Séjour**

### **Séjour**

Il est rappelé que tout étranger se rendant en visite en Serbie et qui est hébergé chez des particuliers doit déclarer sa présence au commissariat du quartier de la ville où il réside dans les 48h qui suivent l'arrivée. La déclaration doit se faire en présence de la personne qui accueille. La taxe s'élève à environ 110 dinar (moins de 2 euros).

### **Visas**

Il n'y a plus depuis le 1er juin 2003 d'obligation de visa pour les citoyens originaires des pays de l'Union européenne pour entrer en Serbie pour des séjours inférieurs à 90 jours. Un passeport en cours de validité durant toute la durée du séjour est obligatoire.

Attention : la Carte nationale d'identité française ne permet ni d'entrer en Serbie ni d'y transiter.

### **Autres recommandations**

Il est recommandé de vérifier que la validité de votre passeport couvre au moins la durée de votre séjour en Serbie. Les enfants mineurs résidant en France doivent être munis d'un DCEM (document de circulation pour étrangers mineurs) ou d'un titre d'identité républicain, obtenu en France auprès de la préfecture, leur permettant de rentrer en France à l'issue de leur séjour en Serbie.

Il est vivement recommandé de contracter auprès des assurances concernées un contrat spécifique d'assistance (Europ Assistance, Inter Mutuelles Assistances...). Pour les ressortissants étrangers ou serbes vivant à l'étranger, l'entrée et / ou la sortie de devises sans déclaration, ni

certificat bancaire, est limitée à 5 000 (cinq mille) euros. Un montant supérieur doit être déclaré (et accompagné du certificat bancaire d'achat des devises) sous peine de confiscation.

Par ailleurs, à l'entrée en Serbie, les véhicules immatriculés à l'étranger doivent régler leurs frais de douane et de péage en dinars serbes. Un guichet de change est ouvert à cet effet, aux postes frontières 24h/24. Pour toute information complémentaire, il est conseillé de prendre l'attache de l'ambassade de Serbie en France avant tout départ.

Ambassade de Serbie En France  
5 rue Léonard de Vinci  
75116 Paris  
Tél. 01.40.72.24.24

## Santé

**En cas de traitement particulier, il est conseillé d'emporter avec soi les médicaments nécessaires, parfois difficiles à trouver localement.**

### Epidémie de grippe aviaire

Des cas de grippe aviaire ont été constatés sur des volailles.

### Les recommandations générales d'hygiène

- ▶ se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou avec un produit désinfectant (par exemple avec un soluté hydro-alcoolique),
- ▶ ne consommer que des aliments bien cuits et des boissons encapsulées.
- ▶ évitez tout contact avec les volailles vivantes ou mortes, c'est-à-dire par exemple :
  - ne vous rendez pas dans des élevages industriels et familiaux et sur les marchés aux volailles et aux oiseaux.
  - ne manipulez pas de cadavres ou de déchets d'oiseaux,
  - évitez tout contact avec une surface apparaissant souillée par des fientes de volailles ou des déjections d'animaux.

▶ Il est également recommandé de ne pas consommer de volaille ou de produits à base d'œufs insuffisamment cuits. Il est préférable de cuisiner du poulet prêt à la cuisson (déjà vidé, déjà plumé).

Il est essentiel de respecter les recommandations émises par les autorités sanitaires locales. Vous pouvez vous rapprocher des services consulaires afin d'en prendre connaissance. L'importation sur le territoire national de volatiles issus des pays touchés par la grippe aviaire est strictement interdite.

Consulter le médecin traitant avant le départ et contracter une assurance couvrant les frais médicaux et de rapatriement.

### Numéros utiles

- ▶ 93 : pompiers
  - ▶ 94 : ambulances
  - ▶ Hôpitaux et pharmacies de garde : 98 - 21
  - ▶ pharmacies ouvertes 0 - 24 h
- 
- Prvi Maj Kralja Milana 9 - Belgrade Tél. : (+381 11) 3240 533
  - Sveti Sava Nemanjina 2 - Belgrade Tél. : (+381 11) 2644 166
    - ▶ Informations médicales : (+38111) 646 478
  - Belgrade : Service d'urgence de l'hôpital universitaire : Urgentni Centar Medicinskog Fakulteta : (+38111) 654 725.
  - Niš : Service des urgences : (+38118) 333 588

- Novi Sad : Service des urgences : (+38121) 612 022.

Le service public de santé étant défaillant, le recours aux services de cliniques privées peut s'imposer dans certaines circonstances :

► cliniques privées à Belgrade :

- Belmedik 2 adresses : Bulevar JNA et Ulica Viktora Igora 1 Tél. : (+38111) 309 1000
- Medikom Poliklinika Branicevska 12a Tél : (+38111) 30 89 186 ou (+38111) 30 89 187

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le site du [Comité d'Informations Médicales](#) (CIMED) qui vous renseignera sur l'état sanitaire de ce pays, ou les sites de l'[Institut Pasteur de Lille](#) et de l'[Institut Pasteur de Paris](#).

## Compléments

### Législation locale

Le taux d'alcoolémie au volant autorisé est de 0g/l pour les professionnels et 0,5g/l pour les particuliers. La consommation de drogues douces et dures est interdite et punie de peines d'emprisonnement sévères et/ou de lourdes amendes.

### Assurance

La carte internationale d'assurance automobile (carte verte) est valable en Serbie et couvre au tiers. Pour une assurance « tous risques », vérifier auprès de votre assureur que la couverture qu'il vous propose s'étend à la Serbie.

### Divers

La parité du dinar serbe par rapport à l'euro s'établit à environ 83 dinars au 1er mars 2008. Le dinar serbe est la monnaie légale, seule acceptée en paiement des transactions commerciales. Le change s'effectue facilement dans les nombreux bureaux de change (en serbe : menjačnica). Les cartes Visa et Eurocard et Mastercard sont acceptées dans un nombre croissant d'établissements à Belgrade. De nombreux distributeurs automatiques sont disponibles dans les principales villes du pays (commission relativement importante à prévoir). La Société Générale possède plus de 70 agences en Serbie (cf adresses sur le site [www.socgenyu.com](http://www.socgenyu.com)).

NB : Il est particulièrement recommandé aux voyageurs de déclarer les devises en leur possession à l'entrée sur le territoire de Serbie en demandant un reçu aux douaniers et en insistant pour faire une déclaration si un formulaire ne leur est pas remis. Les sommes non déclarées sont passibles de confiscation par les services de la douane lors de la sortie du territoire.

### Avertissement aux doubles nationaux

Les jeunes gens « double nationaux » franco-serbes sont invités à vérifier s'ils sont en règle avec leurs obligations au titre du service national en Serbie. Il leur est fortement conseillé d'apporter avec eux la preuve qu'ils ont participé en France à la journée d'appel de préparation à la Défense.

### Numéros pratiques

- 92 : police
- 93 : pompiers
- 94 : ambulances
- 95 : horloge parlante
- 96 : service des télégrammes
- 98-21 : hôpitaux et pharmacies de garde
- 98-22 : cinémas
- 98-23 : météo
- 98-28 : infos taux de change

- ▶ 987 : dépannage autoroute
- ▶ 988 : renseignements téléphoniques - annuaire
- ▶ 989 : renseignements divers ; infos trafic (+38111) 762 762 : pompes funèbres.

**Liens internet**

- ▶ site du gouvernement : [www.srbija.sr.gov.yu](http://www.srbija.sr.gov.yu)
- ▶ ville de Belgrade : [www.beograd.org.yu](http://www.beograd.org.yu)
- ▶ ville de Nis : [www.nis.org.yu](http://www.nis.org.yu)
- ▶ ville de Novi Sad : [www.gradnovisad.org.yu](http://www.gradnovisad.org.yu)
- ▶ office du tourisme : [www.serbia-tourism.org](http://www.serbia-tourism.org)

Le Ministère des Affaires étrangères et européennes ne peut, en aucun cas, être tenu responsable d'incidents qui pourra voyager. Les informations contenues dans les pages du site internet sont susceptibles de modification et sont données à l'appelé qu'aucune région du monde ni aucun pays ne peuvent être considérés comme étant à l'abri du risque terroriste.